

[Traduction]

L'APPLICATION DU PROGRAMME

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Il y a 34 ans au mois près, l'actuel premier ministre est allé parler avec passion de liberté et d'égalité, me dit-on, aux travailleurs d'Asbestos, au Québec. Le ministre veut-il reconnaître que le programme des 6 et 5 p. 100 est inégal dans son application aux Canadiens, et veut-il reconnaître que le régime économique actuel est inégal en ce sens qu'il n'y a eu qu'une reprise des profits, mais pas de reprise pour les travailleurs du Canada? Que le ministre réponde par des politiques.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le programme des 6 et 5 p. 100 est inégal en ce sens qu'il ne s'applique pas aux plus pauvres des pauvres ni aux économiquement faibles. Les programmes qui leur sont destinés ont été intégralement indexés, et c'est le cas également des retraités de la vieillesse, des bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants, et des bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ceux-là n'ont pas été plafonnés dans l'augmentation des avantages qu'ils reçoivent.

Pendant tout ce temps, nous avons pris grand soin que les économiquement faibles ne souffrent pas du plafonnement à 6 et 5 p. 100 que nous avons adopté. Par ailleurs, en particulier dans la Fonction publique, nous avons interdit les augmentations même de 6 et 5 p. 100 dans le cas des catégories supérieures de revenus de la Fonction publique. Le député le sait et il devrait le reconnaître. D'ailleurs les Canadiens le comprennent beaucoup mieux que les députés NPD ne semblent le penser.

* * *

LES BANQUES

LES PROFITS DES BANQUES À CHARTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, l'Association des banquiers canadiens nous signale que, en moyenne, pour les six premiers mois de 1983, le rendement sur le capital investi est supérieur à 15 p. 100. Cela en fait donc le secteur le plus profitable de toute l'économie canadienne. Si cette tendance se maintient, 1983 sera l'année la plus prospère de toute l'histoire de la banque au Canada. Ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, est très directe. N'est-il pas d'avis que les profits des banques à charte du Canada sont réalisés, en gros, aux dépens de la petite entreprise canadienne?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Non, madame le Président, mais j'ajouterai en outre que l'honorable

Questions orales

député spéculer sur ce qui va arriver concernant les revenus des banques durant les six prochains mois, et je lui suggère d'attendre les résultats de l'année complète avant d'en tirer des conclusions. Cependant, je dois lui rappeler que la tendance actuelle semble indiquer un taux de profit pour les banques équivalant à ce qu'elles recevaient en 1981. On ne parle donc pas d'un changement radical concernant ce qui est passé, par exemple en 1981, alors qu'un comité de la Chambre a étudié à cette époque les profits des banques et en est venu à la conclusion que ceux-ci n'étaient pas excessifs. Alors les parlementaires eux-mêmes se sont penchés sur l'état des profits des banques en 1981, et ils ont trouvé qu'ils n'étaient pas excessifs.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

LA PARTICIPATION AU GROUPE MARITIME CAST

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne le dernier chapitre de la triste histoire du groupe maritime Cast. Après avoir perdu 62 millions de dollars et quelques autres millions en comptes impayés, le Canadien National a mis fin à ses négociations pour renflouer Cast, et les biens de la Euro-Canadian Shipholdings Limited sont maintenant sous séquestre.

Trois ans après qu'il eut été averti des risques que présentaient les investissements du CN dans Cast et deux ans et demi après qu'il eut déclaré que cet investissement était excellent et rapportait, le ministre admettra-t-il que lui et le Canadien National ont fait une erreur? Plus important encore, assurera-t-il à la Chambre des communes qu'il n'y aura pas un cent de plus des deniers publics qui ira au groupe Cast pour d'autres activités de cet organisme maintenant disparu?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si mon collègue et d'autres n'avaient pas crié au loup à chaque fois, j'aurais peut-être accordé une certaine attention à leurs conseils, dans certains cas, mais ils réagissent négativement à toute initiative et je n'ai donc pas le choix. Ils disent toujours non. D'autres circonstances que celles que le député a à l'esprit pourraient expliquer les difficultés de Cast.

Néanmoins, comme le député le sait, les négociations actuelles sont plutôt en veilleuse. J'ai laissé le décret du conseil sur la table de sorte que si les banques décident d'agir, le CN sera en mesure de négocier. Voilà où nous en sommes.